

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00866

Numéro SIREN : 810 193 177

Nom ou dénomination : SOFACTO

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2020 sous le numéro de dépôt 16821



LT/2015 B 00866
SELARL BIA AVOCATS
le Jacques Cartier
394 RUE LÉON BLUM
34000 MONTPELLIER

Nos références : LT/2015 B 00866

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : SOFACTO

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

Parc Euréka
256 RUE DE THOR
34000 MONTPELLIER

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 810193177 R.C.S Montpellier

Le greffier soussigné constate le 16/10/2020 le dépôt, enregistré sous le numéro 2020/16821, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2019

Récépissé délivré le 17/11/2020

Le greffier



SOFACTO

Liasse Fiscale

Confirmer


Liasse Fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise : SOFACTO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 256 RUE DE THOR PARC EUREKA 34000 MONTPELLIER		Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 8 1 0 1 9 3 1 7 7 0 0 0 2 1			Néant <input type="checkbox"/>			
			Exercice N clos le, 31/12/2019			
		Dot 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX	353 371	CQ	232 693	120 678
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AI		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	302 557	AK		302 557
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 637	AS	1 637	
	Autres immobilisations corporelles	AT	14 927	AU	4 895	10 032
Immobilisations en cours	AV		AW			
Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		DB		
	Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières *	BH	5 731	BI		5 731	
TOTAL (I)		BJ	678 223	BK	239 224	438 999
STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		RO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	74	BW		74
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	425 161	BY	428	424 734
Autres créances (3)	BZ	59 625	CA		59 625	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres...)	CD	8 000	CE		8 000
	Disponibilités	CF	443 427	CG		443 427
Charges constatées d'avance (3)*	CH	13 828	CI		13 828	
TOTAL (II)		CJ	950 114	CK	428	949 687
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à durée...	CW				
	Primes de remboursement des obligations	CM				
	Écarts de conversion actif *	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 628 338	IA	239 652	1 388 686
Remonts : (I) Dont droit au bail :		(3) Dot 1 mois d'un an de immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	513
Classe de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

SAGE Expert-comptable Janvier 2020 - Bilan préliminaire

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SOFACTO		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 58.175.)	DA	58 175		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	147 480		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	7 017		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves complémentées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	24 152		
	Report à nouveau	DH	133 332		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfices ou perte)	DI	70 946		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	441 102		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN	39 286		
	TOTAL (III)	DO	39 286		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	40 388		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	25 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	99 628		
	Dettes fiscales et sociales	DY	188 159		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	96 247			
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EB	458 876		
	TOTAL (IV)	EC	908 298		
	Écarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + V)	EE	1 388 686		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	886 569			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	380			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 SD 2020

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>SOFACTO</u>		Exercice 11		Néant <input type="checkbox"/> *				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens *	FD		FE		FF	
			} services *	FG	837 509	FI	3 660	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		837 509	FK	3 660	FL	841 169
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN	152 557	
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (7)					FP	806	
	Autres produits (1) (11)					FQ	26	
	Total des produits d'exploitation (2) (1)						FR	994 559
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	293 664	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 335	
	Salaires et traitements *					FY	401 831	
	Charges sociales (10)					FZ	143 898	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} dotations aux amortissements *				GA	118 762
			} dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	428
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	87	
Total des charges d'exploitation (4) (11)						GF	963 005	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (1 - 11)						GG	31 554	
opération antérieure	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	1 354	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN		
	Différences positives de change					GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	1 355	
Total des produits financiers (V)						GP	1 355	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	2 192	
	Différences négatives de change					GS	2	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	2 194	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(839)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1 - 11 + III - IV + V - VI)						GW	30 715	

(REGIFVCI19 : voir tableau n° 2052) * Des explications concernant ce rubricage sont données dans la notice n° 2052.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 91 A du Code général de l'impôt)

Désignation de l'entreprise		SOFACTO		Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice N							
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				IIA	50	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				IIB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				IIC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				IID	50	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				IIIE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				IIIF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)				IIIG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				IIII		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					III	50	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IIJ			
Impôts sur les bénéfices *				IIK	(40 181)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	995 963	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	925 018	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					HN	70 946	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières				HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG	
	(3) Dont	Crédit bail mobilier *				IIP	
		Crédit bail immobilier				HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					III	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées					IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées					IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)					IIX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)					RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD	
	(7) Dont transferts de charges					A1	806
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives			A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):					Barrage II		
Cession matériel					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
						50	
					Barrage II		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:					Charges antérieures	Produits antérieurs	

SAGE Expert-comptable Janvier 2021 - 024 préparateur

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054-SD 2020

Désignation de l'entreprise		SOFACTO		Néant				
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations					
			Calculées à une référence intermédiaire au cours de l'exercice ou journal d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	244 329	D8	D9	109 042	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	259 042	KB	KP	152 557	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM	KN	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	KQ	KR	
		Dont Composants	M3		KS	KT	KU	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			1 637	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	KW	KX	8 620
		Matériel de transport *			KY	KZ	LA	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		4 492	LB	LC	LD	1 816
		Emballages récupérables et divers *			LE	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LII		LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
	TOTAL III		6 129	LN		LO	LP	10 436
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		BO		BM	BT		
	Autres participations		BU		BV	BW		
	Autres titres immobilisés		IP		IR	IS		
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	372	IU	IV	5 359	
	TOTAL IV		372	LQ		LR	LS	5 359
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			509 872	ØQ		ØR	277 394	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Recapitulatif de la valeur nette des immobilisations en fin d'exercice			
		par virement de poste à poste	par résiliation d'un titre ou titres sans contrepartie ou résultat d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		DØ	D7	353 371	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	109 042	LV	LW	302 557	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	IS		MC	MH	MI	
		Dont Composants	IT		MJ	MK	ML	1 637
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						1 637	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	IU		MM	MN	MO	8 620
		Matériel de transport *	IV		MP	MQ	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	MU	6 308
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III			IY		NI		16 564
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW	
	Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés		II		2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	2G	5 731
	TOTAL IV		13		NJ	NK	2H	5 731
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14	109 042	ØK	ØL	ØM	678 223

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 1 9**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SOFACTO Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2031) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.
Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

5308 Experts-comptables Janvier 2020 - Base préparatoire.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2020

Fondation obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SOFACTO</u>							Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Pris d'établissement et de développement TOTAL I		CY	114 902	EL	117 790	EM		EN	232 693
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		EF		EG		EH	
Terreins		PI		IF		IG		IL	
Constructions	Sur sol propre	PM		FN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		FS		PT		FU	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PV		PW		PX		PY	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements et aménagements divers	PZ	1 243	QA	394	QB		QC	1 637
	Matériel de transport	QD		QE	199	QF		QG	199
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QH		QI		QJ		QK	
	Emballages récupérables et divers	QL	4 317	QM	379	QN		QO	4 696
TOTAL III		QU	5 560	QV	972	QW		QX	6 532
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		YN	120 462	YP	118 762	YQ		YR	239 224
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Pris d'établissement TOTAL I	MD	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	
Autres amm. incorp. TOTAL II	N7	N8	N9	N10	N11	N12	N13	N14	
Terreins	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
Inst. tech. mat. et outillage	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	
Autres amm. corporelles	Inst. g. agenc. am. divers	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
	Matériel de transport	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Mat. bureau et inform. mobilier	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Emballages récup. et divers	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
TOTAL III	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X2	
Prise d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	
Total général (I + II + III + IV)	Y1	Y2	Y3	Y4	Y5	Y6	Y7	Y8	
Total général non-corr. (NP + NQ + NR)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NW	
		Total général non-corr. (NS + NT + NU)			NY	Total général non-corr. (NW - NY)		NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
Pris d'émission d'emprunt à étales		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
						ZD		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SOFACTO		Néant <input type="checkbox"/>	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5P	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	ED	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6I	6J	6K	6L
		6M	6N	6O	6P
		6Q	6R	6S	6T
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	7Y	7Z	7A 428	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7B	7C	7B 428	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	428	UF	
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

SAGE Expert-comptable Janvier 2020 - Etat précomptable

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOFACTO						Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	5 731	UV		5 731	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	513			513	
	Autres créances clients	UX	424 648		424 648		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation sur titres ou remis en garantie * (UQ))	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	40 181		40 181	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	18 893		18 893	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	551		551		
	Charges constatées d'avance	VS	13 828		13 828		
	TOTAUX			VT	VU	VV	
			504 345		498 101	6 244	
REVOIS	(1) Montant des - Prêts accorés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	380		380		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	40 007		18 278	21 729	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	99 628		99 628		
Personnel et comptes rattachés		8C	56 542		56 542		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	44 969		44 969		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	81 884		81 884		
	Obligations cautionnées	YX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 764		4 764		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	25 000		25 000		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	96 247		96 247		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	458 876		458 876		
TOTAUX			YY	YZ			
			908 298		886 569	21 729	
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	17 940				

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 - Etat Impôts

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 39 A du Code général des impôts)



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-ASD 2020

Désignation de l'entreprise SOFACTO		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N° des lignes 3, 11, 21, 20, 1, 9			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	70 946
	Averages personnels non déductibles * (sauf amortissements à reporter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		
	Autres charges et dépenses sompituaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Take sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 bisies D)))			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non concernés non déductibles (cf. 2067-66)			XX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							Y7	4 615
	Quote-part		WV	Résultat bénéficiaire versé à l'article 209 B du CGI		L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					Y8
		- Imposées au taux de 0 %					ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-F et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité excédente)		SW			
		Déficits étrangers initialement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	75 561	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
			- Imposées au taux de 0 %					WH	
			- Imposées au taux de 19 %					WP	
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- Imputées sur les déficits antérieurs					XB	
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %					Y6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								ZZ	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *							XD	
	Entreprises nouvelles - (Réserve d'investissement et déficits 44 option)		K9	Entreprises nouvelles (44 option)		L2	Petites entreprises innovantes (art. 44 option 2)		L5
	Sûre de compétitivité hors CICE (art. 44 option 1)		L6	Société investissements immobiliers (art. 44 option 2)		K3	Zone de reconversion de la défense (44 option 3)		FA
	ZFU-ZFE (art. 44 option 4 et 5)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 option 4)		1P	Zone franche d'activité IIC (art. 44 option 5)		XC
	Zones urbaines à dynamiser (art. 44 option 6)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 option 6)		1C	Zone de réhabilitation immobilière (art. 44 option 7)		PB
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 3)		Z9	dont déduction exceptionnelle multilatérale de coactivité		YH	dont déduction exceptionnelle nette (art. 39 bis 4)		YC
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 3)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 3)		YB			ZI
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 3)		YD						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
							TOTAL II	44 796	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL III			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	30 765				
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	30 765		XO		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Expert-comptables - Janvier 2020 - État préliminaire

Désignation de l'entreprise SOFACTO		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	17 222	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZV à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SAGE Expert-comptable Janvier 2020 - Etat préparatoire.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2020

Formule obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : <u>SOFACTO</u>										Néant <input type="checkbox"/>		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(17 318)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	351				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	151 002		Dividendes	- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE					
	TOTAL I	OF	133 683		Report à nouveau		ZG	133 332				
TOTAL II										ZH	133 683	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance						YT	48 100				
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	22 959	XQ	25 234				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	138 430				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						TV					
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	81 899				
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	293 664	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		ZL	4 335				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	4 335
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	229 401				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	42 874				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						OB	396 058				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK					
	- Numéro de centre agréé *	NP						- Filiales et participations : (liste au 2059-G prévu par art. 29 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 239 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG					ZR	0				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies	RH										
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JR		Plus-values à 0 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe: résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2059 NOT pour le régime de groupe).

SAGE Expert-comptable Janvier 2020 - Etat préformaté

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 31 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOFACTO						N°cart 3*
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
I - Immobilisations*	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt*	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1973, effectivement utilisée		+			
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CABRI A : plus ou moins-value nette à court terme fiscale algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (8)					
	CABRI B : plus ou moins-value nette à long terme fiscale algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (8)					
	CABRI C : autres plus-values taxable à 19 % (1)					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 348 bis (A, 209 C et 310 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOFACTO Néant *

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ⁽¹⁾ ou 12,8 %	
Plus nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées en vertu du régime du long terme (art. 212 I a sous-9 bis du CGI) ⁽²⁾	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€, (art. 212 I a sous-9 du CGI) ⁽²⁾	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ⁽¹⁾	Moins-values à 12,8 % ⁽²⁾	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ⁽³⁾	Solde des moins-values à 12,8 % ⁽⁴⁾
Moins-values nettes N			
N 1			
N 2			
Moins-values nettes à long terme			
retirées au cours des dix exercices antérieurs			
(montants relatifs à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N 3			
N 4			
N 5			
N 6			
N 7			
N 8			
N 9			
N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ⁽¹⁾	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⁽⁵⁾	Solde des moins-values à reporter col.J=3+D+F-G-H ⁽⁷⁾
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ⁽²⁾	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sous-0 bis du CGI) ⁽³⁾	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sous-0 bis du CGI) ⁽³⁾	À 19 % ou À 16,5 % ⁽⁴⁾		
Moins-values nettes N						
N 1						
N 2						
Moins-values nettes à long terme						
retirées au cours des dix exercices antérieurs						
(montants relatifs à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N 3						
N 4						
N 5						
N 6						
N 7						
N 8						
N 9						
N 10						

SAGE Expert-comptables janvier 2020 - B22 pré-imprimé

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N°2059-D-SD 2020

Formulaire obligatoire
(article 33A du Code
général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOFACTO		Néant <input checked="" type="checkbox"/>				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)		
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Expert-comptables Janvier 2020 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des Impôts)

(16)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise: SOFACTO		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: 01012019 et clos le: 31122019		Données en nombre de mois	
		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	10,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	841 169
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	841 169
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	26
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	29 300
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	806
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	30 132
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	42 232
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	228 013
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	460
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	87
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	270 792
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		CG	600 509
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	600 509
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	841 169
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	10,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		IX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 9
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OC, portées en ligne OU. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT SD au § déclaration des effectifs.			

Mohamed SBIA

COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Présenté à
L'Assemblée Générale ordinaire du 30 Septembre 2020
de la société

SOFACTO

***Société par Actions simplifiée
au capital de 58 175 euros***

Siège social :

PARC EUREKA
256 Rue de Thor
34000 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER n° 810 193 177

Mohamed SBIA

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOFACTO SAS

PARK EUREKA
256 Rue de Thor

34000 MONTPELLIER

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOFACTO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 8 Juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre société pratique un test de dépréciation sur l'application SOFACTO selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations corporelles et incorporelles » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent la valeur actuelle.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

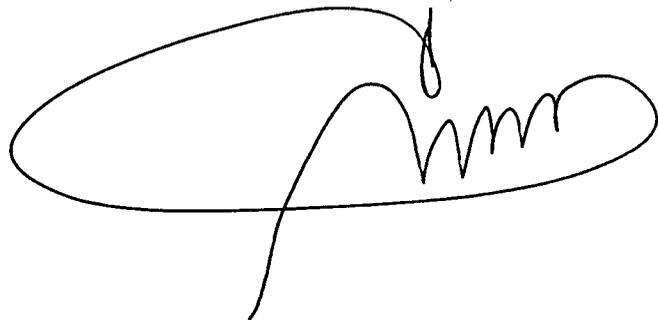
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Juvignac, le 14 Septembre 2020

Le Commissaire aux comptes

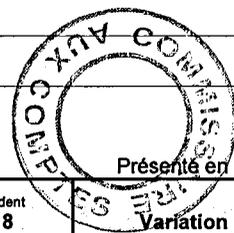
Mohamed SBIA

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping oval shape on the left and a series of smaller, connected loops on the right, all contained within a larger, irregular oval outline.

Bilan

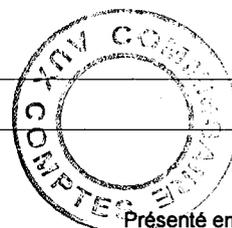
Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	353 371	232 693	120 678	129 427	- 8 749	
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	302 557		302 557	259 042	43 515	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 637	1 637		394	- 394	
Autres immobilisations corporelles	14 927	4 895	10 032	175	9 857	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	5 731		5 731	372	5 359	
TOTAL (I)	678 223	239 224	438 999	389 410	49 589	
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	74		74	533	- 459	
Clients et comptes rattachés	425 161	428	424 734	71 465	353 269	
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	551		551		551	
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	40 181		40 181	51 495	- 11 314	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	18 893		18 893	13 250	5 643	
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	8 000		8 000	8 000		
Disponibilités	443 427		443 427	404 127	39 300	
Instruments de trésorerie						
Charges constatées d'avance	13 828		13 828	6 769	7 059	
TOTAL (II)	950 114	428	949 687	555 639	394 048	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 628 338	239 652	1 388 686	945 048	443 638	



Bilan (suite)

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 58 175)	58 175	70 175	- 12 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	147 480	147 480	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	7 017	6 666	351
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	24 152	82 152	- 58 000
Report à nouveau	133 332	-17 318	150 650
Résultat de l'exercice	70 946	151 002	- 80 056
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	441 102	440 157	945
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	39 286	35 000	4 286
TOTAL (II)	39 286	35 000	4 286
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	40 007	57 956	- 17 949
. Découverts, concours bancaires	380	193	187
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	25 000	25 316	- 316
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 628	83 071	16 557
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	56 542	52 633	3 909
. Organismes sociaux	44 969	35 690	9 279
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	81 884	38 706	43 178
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	4 764	4 369	395
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	96 247	7 246	89 001
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	458 876	164 711	294 165
TOTAL (IV)	908 298	469 892	438 406
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 388 686	945 048	443 638



Compte de résultat

Présenté en Euros

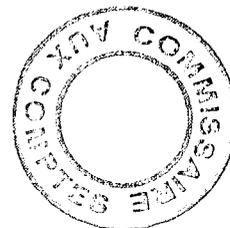
	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	837 509	3 660	841 169	712 295	128 874	18,09
Chiffres d'affaires Nets	837 509	3 660	841 169	712 295	128 874	18,09
Production stockée						
Production immobilisée			152 557	109 042	43 515	39,91
Subventions d'exploitation				911	- 911	-100
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			806	1 350	- 544	-40,30
Autres produits			26	24	2	8,33
Total des produits d'exploitation (I)			994 559	823 622	170 937	20,75
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			293 664	203 487	90 177	44,32
Impôts, taxes et versements assimilés			4 335	4 374	- 39	-0,89
Salaires et traitements			401 831	301 091	100 740	33,46
Charges sociales			143 898	109 161	34 737	31,82
Dotations aux amortissements sur immobilisations			118 762	83 269	35 493	42,62
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			428		428	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			87	11	76	690,91
Total des charges d'exploitation (II)			963 005	701 393	261 612	37,30
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			31 554	122 229	- 90 675	-74,18
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			1 354	556	798	143,53
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change			0	1	- 1	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			1 355	557	798	143,27
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			2 192	2 155	37	1,72
Différences négatives de change			2	27	- 25	-92,59
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			2 194	2 181	13	0,60
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-839	-1 624	785	48,34
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			30 715	120 605	- 89 890	-74,53

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	50	2 485	- 2 435	-97,99
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	50	2 485	- 2 435	-97,99
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		14 552	- 14 552	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)		14 552	- 14 552	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	50	-12 067	12 117	100,41
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-40 181	-42 464	2 283	5,38
Total des Produits (I+III+V+VII)	995 963	826 664	169 299	20,48
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	925 018	675 662	249 356	36,91
RESULTAT NET	70 946	151 002	- 80 056	-53,02
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes Légales



Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 1 388 685,75 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 70 945,59 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

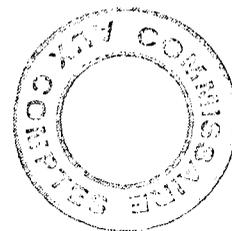
- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

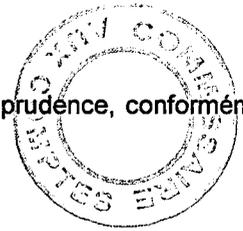
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Dettes garanties par sûretés réelles
- Rémunérations des dirigeants
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen



Règles et méthodes comptables



Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les dépenses de frais de développement éligibles sont comptabilisées à l'actif. Ils ont été évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production lorsqu'ils sont réalisés en interne.

Les frais immobilisés au cours de l'exercice sont issus de la production immobilisée (coût d'heures de main d'œuvre) pour un montant de 123 257 euros et de prestations externes pour un montant de 29 300 euros. Ces frais figurent au poste Immobilisations incorporelles en cours à fin décembre 2019 et seront amortis à compter du 1er janvier 2020.

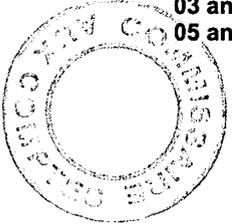
La société est devenue propriétaire par voie d'un apport réalisé sur l'exercice 2017 de l'application SOFACTO. Cette application a été valorisée 150 000 euros dans le cadre de l'apport et figure à l'actif au poste autres immobilisations incorporelles.

La direction de la société a considéré que cette immobilisation incorporelle n'était pas amortissable dans la mesure où il n'y a pas de limite prévisible à la durée durant laquelle il est attendu que l'application SOFACTO procure des avantages économiques à la société. En effet, en l'absence d'estimation interne possible de la durée d'utilité de l'application mais aussi en l'absence de disponibilité de benchmarks ou données sectorielles, l'immobilisation a ainsi été considérée comme ayant une durée d'utilité indéfinie.

La valeur nette des immobilisations incorporelles fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduirait à constater une dépréciation si la valeur d'utilité des immobilisations devenait inférieure à leurs valeur nette comptable.

Les valeurs résiduelles des immobilisations incorporelles ont été revues à la clôture de l'exercice. Ainsi la valeur nette comptable des frais de développement et de l'application SOFACTO a fait l'objet d'un test de dépréciation fondé sur les cash flow futurs actualisés, le réalisé 2019 étant supérieur au prévisionnel attendu, aucune dépréciation n'est à constater.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Frais de recherche et développement Application informatique Matériel industriel Agencements, aménagements, installations Matériel de bureau et informatique Mobilier	03 ans Non amortissable 03 ans de 05 à 09 ans 03 ans 05 ans 
--	---

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

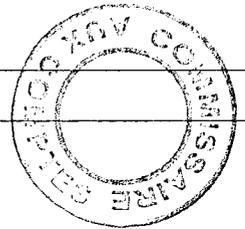
Etablissement des états financiers en conformité avec les dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général telles que décrites dans le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018 relatif au Plan Comptable Général, et des pratiques comptables généralement admises en France.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

La société a perçu au mois de mars 2017 une somme de 35 000 euros correspondant aux premiers 70% d'une avance remboursable PACTE d'un montant total de 50 000 euros, le solde a été perçu sur l'année 2019 et a fait l'objet d'un premier remboursement sur l'exercice. Cette somme après remboursement intervenu sur l'exercice s'élève à 39 286 euros et figure au poste Avances conditionnées du bilan.

L'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 3 décembre 2019 a décidé d'une diminution du capital social de 12 000 euros afin de procéder au rachat total des 60 000 actions détenues par la SASU Cyril CATON d'une valeur nominale de 0,2 euros.

La différence entre le prix global de rachat s'élevant à 70 000 euros et la valeur nominale des actions rachetées a été imputé sur le poste « autres réserves ».



Evènement postérieurs à la clôture

L'arrêté des comptes 2019 est réalisé dans un contexte de crise sanitaire, l'Organisation Mondiale de la Santé ayant qualifié le 11 mars 2020 la situation mondiale COVID-19 de pandémie. Les annonces des pouvoirs publics français, notamment par arrêtés ministériels des 12, 14 et 16 mars 2020, ont conduit à mettre en place des mesures de protection et de confinement, qui ont pour conséquence, outre les aspects humains, un ralentissement de nos activités pour une durée incertaine. La société a mis en place des mesures de protection de ses salariés. Sans pouvoir encore donner une estimation précise des impacts sur l'exercice 2020, la société estime que l'activité et la performance 2020 seront impactées, et travaille sur des mesures de réduction des coûts et investissements, incluant l'éventuelle mise en chômage partiel des collaborateurs qui seraient privés d'activité, mais également sur un suivi détaillé du recouvrement des créances échues, tout en veillant au respect de ses propres obligations en matière de paiement de ses fournisseurs. La société, travaille également, à reporter les échéances bancaires pour une durée de 6 mois et à mettre en place de nouvelles lignes de crédit dans le cadre du Prêt Garanti par l'Etat (PGE).

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations			
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst		
Frais d'établissement, recherche et développement	244 329		109 042		
Autres immobilisations incorporelles	259 042		152 557		
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements, constructions	1 637		8 620		
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Autres installations, agencements, aménagements					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 492		1 816		
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL	6 129		10 436		
Participations évaluées par équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	372		5 359		
TOTAL	372		5 359		
TOTAL GENERAL	509 872		277 394		
		Diminutions			
		Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS	Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
Frais d'établissement, recherche et développement				353 371	353 371
Autres immobilisations incorporelles	109 042			302 557	302 557
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements, constructions				1 637	1 637
Installations techniques, matériel et outillages industriels				8 620	8 620
Autres installations, agencements, aménagements					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier				6 308	6 308
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL				16 564	16 564
Participations évaluées par équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières				5 731	5 731
TOTAL				5 731	5 731
TOTAL GENERAL	109 042			678 223	678 223

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	114 902	117 790		232 693
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 243	394		1 637
Installations générales, agencements divers		199		199
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 317	379		4 696
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	5 560	972		6 532
TOTAL GENERAL	120 462	118 762		239 224

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	117 790				
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	394				
Installations générales, agencements divers	199				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	379				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	972				
TOTAL GENERAL	118 762				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations		428		428
TOTAL GENERAL		428		428
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		428		

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an	
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 731			5 731
Clients douteux ou litigieux	513			513
Autres créances clients	424 648	424 648		
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale, autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	40 181	40 181		
- T.V.A	18 893	18 893		
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés				
- Divers				
Groupe et associés				
Débiteurs divers	551	551		
Charges constatées d'avance	13 828	13 828		
TOTAL GENERAL	504 345	498 101		6 244
Montant des prêts accordés dans l'exercice				
Remboursements des prêts dans l'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				
ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	380	380		
- plus d'un an	40 007	18 278	21 729	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	99 628	99 628		
Personnel et comptes rattachés	56 542	56 542		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	44 969	44 969		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	81 884	81 884		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	4 764	4 764		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	25 000	25 000		
Autres dettes	96 247	96 247		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	458 876	458 876		
TOTAL GENERAL	908 298	886 569	21 729	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	17 940			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
CREANCES Créances clients et comptes rattachés Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	540
TOTAL	540

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	392
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 977
Dettes fiscales et sociales	45 228
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	22 100
TOTAL	124 698

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	13 828	458 876
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	13 828	458 876

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	350 875	0,20
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	60 000	0,20
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	290 875	0,20

Commentaires :

En date du 3 décembre 2019 la société a procédé à un rachat de ses actions par le biais d'une réduction du capital social à hauteur de 12 000 euros pour 60 000 actions.

Tableau de variation des capitaux propres

Comptes	Début d'exercice	Affectation Résultat	Autres Mouvements	Fin d'exercice
Capital	70 175		-12 000	58 175
Prime d'émission	15 247			15 247
Prime d'apport	132 233			132 233
Reserve légale	6 666	351		7 017
Autres réserves	82 152		-58 000	24 152
Total réserves:	236 298	351	-58 000	178 649
Réserves réglementées				
Report à nouveau créditeur		133 332		133 332
Report à nouveau débiteur	-17 318	17 318		
Résultat à affecter N-1 (bénéfice)	151 002	-151 002		
Résultat à affecter N-1 (perte)				
Dividendes distribués				
Totaux colonnes	440 156	0	-70 000	

Capitaux propres avant résultat: 370 156

Résultat de l'exercice N 70 946

Capitaux propres à la clôture 441 102

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	841 169
TOTAL	841 169

Répartition par marché géographique	Montant
France	837 509
Etranger	3 660
TOTAL	841 169

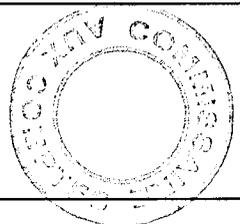
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	30 715	4 607
Résultat exceptionnel (et participation)	50	8
Résultat comptable	30 765	4 615

Commentaires :

Le poste Impôts sur les bénéfices qui s'élève à -40 181 euros au compte de résultat correspond au Crédit d'Impôt innovation au titre de l'année en cours pour un montant de -44 796 euros et l'impôt sur les bénéfices de l'exercice d'un montant de 4 615 euros.

Rémunérations des dirigeants

	Montant
REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES : - des organes d'administration - des organes de direction - des organes de surveillance	

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	6 140
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	900
TOTAL	7 040

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	6	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	4	
Ouvriers		
TOTAL	10	

SOFACTO
Société par actions simplifiée au capital de 58.175 euros
Siège social : 256 rue de Thor, Parc Eureka
34000 MONTPELLIER
RCS Montpellier 810 193 177

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 70.946 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 70.946 euros

Affectation proposée

Autres réserves 70.946 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président

Frederi SCOTTO

DocuSigned by:
Frederi Scotto
4128527DBC94428...